

# Le retour du marché de la croisière après le coronavirus

Comme pour de nombreux autres secteurs, le marché de la croisière fait face à un grand défi, celui de redémarrer son activité après le déconfinement. Jusqu'à l'épidémie de coronavirus, la croissance de l'industrie des croisières en France se portait bien. La CLIA, l'association professionnelle de croisiéristes, avait estimé qu'il y aurait 32 millions de passagers à bord des navires de croisières en 2020. De plus, 19 nouveaux navires de croisière doivent effectuer leurs premiers voyages cette année.

## Assurer la sécurité des passagers

Durant la période particulière liée à la crise sanitaire du Covid-19, de nombreuses croisières sont annulées et un crédit du montant de la réservation est généralement reporté sur une future croisière choisie par le voyageur. Pour garantir la protection de la santé des passagers, les compagnies de croisières ont suspendu leur activité jusqu'à fin mai 2020. De même, les mesures de confinement comme la fermeture des ports et les restrictions de la circulation des personnes ne permettent pas de maintenir l'activité. Une fois l'urgence passée, les compagnies vont se préparer à naviguer de nouveau.

Toutefois, les navires de croisière ne reprendront pas leurs opérations dans n'importe quelles conditions. Face au Covid-19, le respect des consignes sanitaires est primordial. Les paquebots, sont des lieux où se côtoient de nombreux passagers et qui peuvent facilement transmettre les virus. Les compagnies de croisière ont donc déjà pris d'importantes précautions. Tous les bateaux de croisière doivent respecter des procédures strictes en matière de nettoyage et de désinfection pour pouvoir accueillir les passagers et garantir leur sécurité maximale.

## Des offres intéressantes pour les voyageurs

Des milliers d'itinéraires de croisière sont déjà disponibles pour les voyageurs. D'ores et déjà, ces derniers peuvent commencer à planifier leur voyage. Qu'ils souhaitent découvrir les Caraïbes, l'Asie, la Polynésie ou faire une escapade en méditerranée, l'agence de voyages spécialisée [starcroisieres.com](http://starcroisieres.com), pourra les aider à organiser facilement leur croisière clé en main. Les compagnies de croisières mettent de nombreuses offres en ligne. Elles proposent notamment des forfaits tout inclus, des excursions offertes ou encore des offres de 50% pour la deuxième personne.

De son côté Costa Croisières va récompenser la fidélité des membres Costa Club. La compagnie a décidé de doubler les points cumulés en 2020 et de prolonger leur adhésion d'un an. Cela comprend aussi toutes les croisières annulées entre le 22 février 2020 et le début du mois de mai. Au lendemain de la crise du coronavirus, qui a exacerbé l'urgence de protéger la planète, des croisières écologiques sont également proposées afin de préserver les océans.